

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention** : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : **Fun Kart**

Commune et département : **Le Bar-sur-Loup - Alpes Maritimes**

Adresse : **Route de Gourdon**

Téléphone : **04 93 42 48 08**..... Fax : **04 93 42 72 27**.....

Email : **fun-kart@wanadoo.fr**.....

Nom du projet : **Exploitation circuit de karting - Homologation et construction d'un bâtiment ERP**

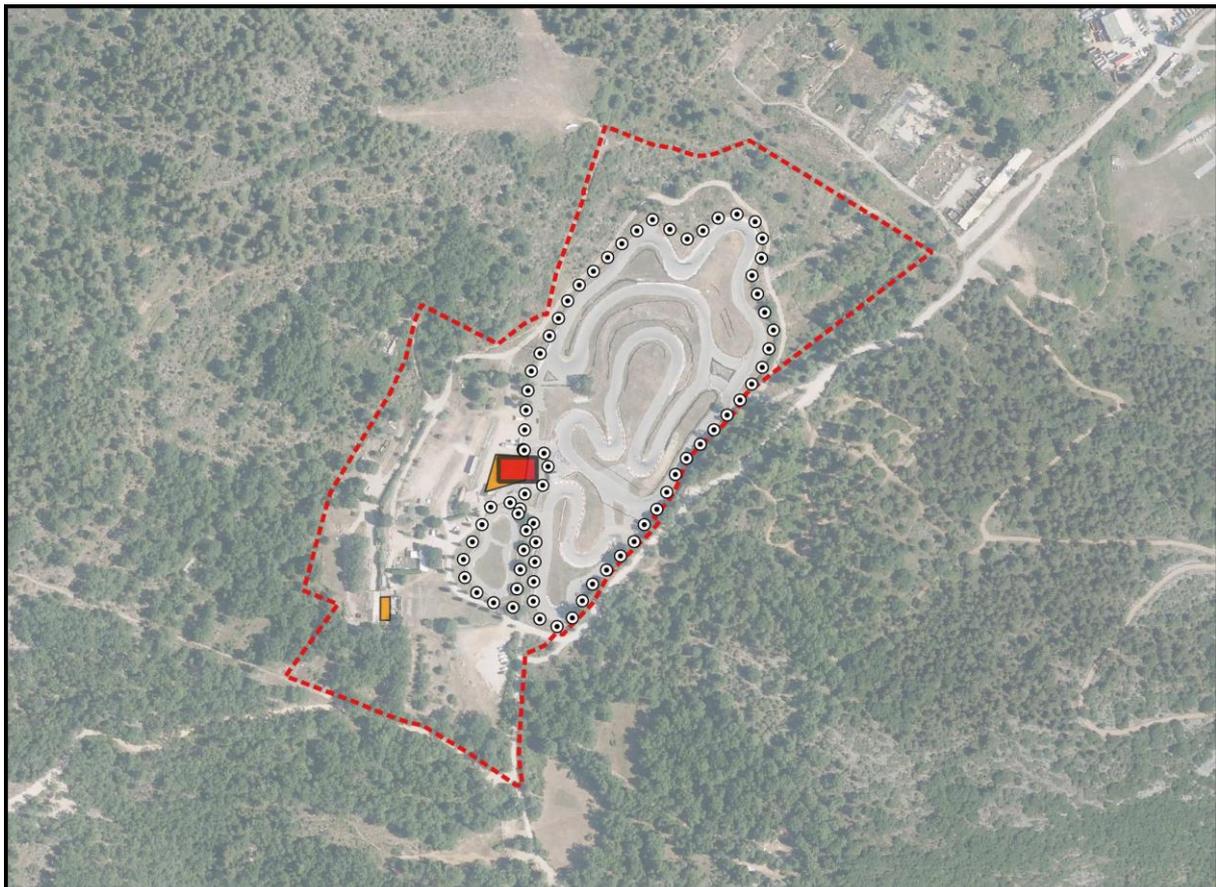
1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Exploitation d'un circuit de karting, mise en place de clôture pour la sécurisation du circuit et construction d'un bâtiment d'accueil et d'atelier



Circuit FUN KART (Le Bar sur Loup, 06)
Structure existante et projetée

Légende

-  Périmètre de la structure
-  Futur bâtiment d'accueil et atelier
-  Bâti existant
-  Clôture

0 50 100 150 m



Source : BDORTHO IGN v2 - Conception : TINEETUDE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

b. Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : **Le Bar-sur-Loup**..... N° Département : **06**

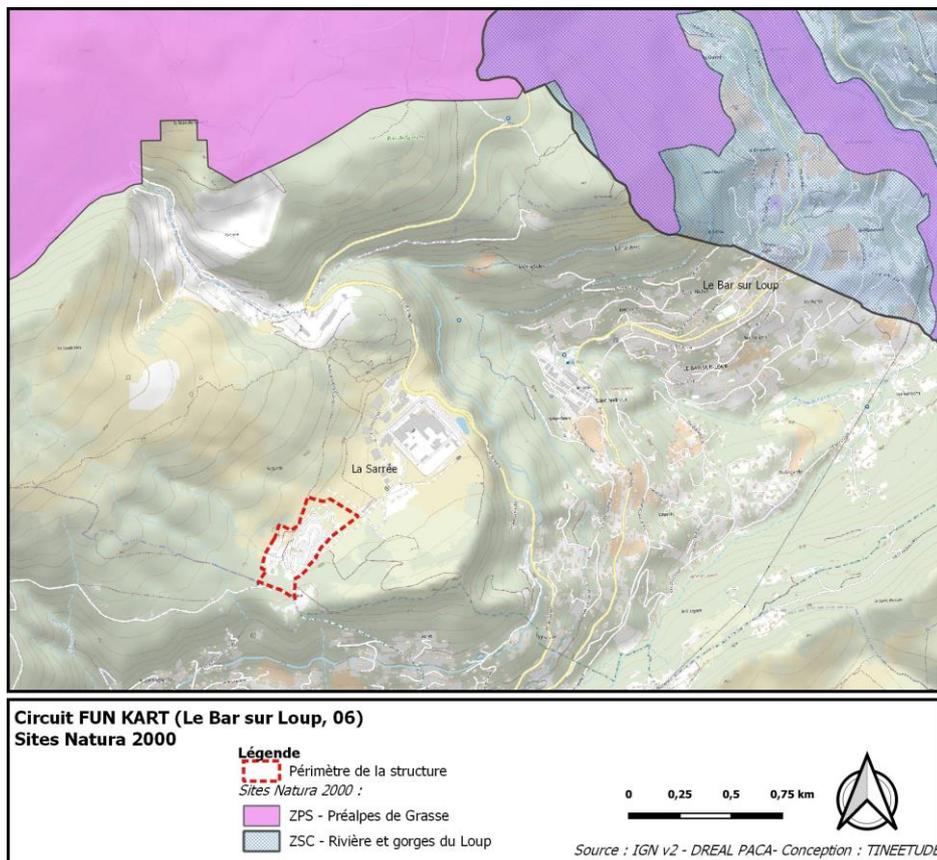
Lieu-dit : **La Sarrée**.....

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) :

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A 2 km en dessous du site des « Préalpes de Grasse » (FR9312002)



c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

100 à 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : **circonférence du circuit existant**

- Emprises en phase chantier : **100 m² à proximité de la zone de construction**

- Aménagement(s) connexe(s) : **Sans objet**

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Sans objet.....
.....
.....

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue : (de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) : exploitation en continue, la plus forte activité de la semaine étant le week-end et dans l'année de mai à septembre. L'activité du site est fortement liée aux conditions météo.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Le **site de circuit de karting « Fun-Kart »** est ouvert toute l'année, tous les jours de la semaine. La fréquentation du site est fonction de la saison et de la météo. Les week-ends sont plus fréquentés que les jours de la semaine en période creuse.

La clientèle du site est majoritairement ponctuelle avec une fréquentation plutôt le week-end. Dans cette clientèle peuvent être identifiés des amateurs et des professionnels venant s'entraîner.

Des groupes d'une trentaine de personnes viennent à hauteur de 70 fois par an pour rouler durant 1 à 2 heures (dans le cadre de séminaire). Et enfin, une fois par ans il y est organisé, par une association, une course officielle, qui constitue une compétition professionnelle où environ 50 karts s'y retrouvent.

Le reste du temps, le circuit n'est pas emprunté. Un entretien du site et des véhicules de karting est effectué régulièrement.

Ce type de manifestation comprend des risques de pollution sur le milieu dus aux matériaux utilisés pour le bon fonctionnement des véhicules et un impact sonore.

En effet, la consommation d'essence de l'entreprise est d'environ 10 000 L/an, et la consommation personnelle des clients est au maximum de 2000 L/an, ce qui fait environ 12 000 L/an d'essence consommés sur le site.

Pour prévenir ces incidences, diverses mesures ont été mises en place sur le site « Fun-Kart ».

Un contrat de récupération de matière à recycler a été établi pour les pneus, l'huile et les hydrocarbures, de l'entreprise et des clients.

Le règlement intérieur du site impose la mise en place d'une bâche imperméable de 2 m² sous chaque kart en stationnement, pour éviter la pollution chronique lors de bricolage sur les machines des clients (éclaboussures au sol ou risque de déversement important). Un projet de mettre en place des kits de dépollution, pour prévenir une pollution accidentelle sur la piste (déversement localisé de matières polluantes) est en cours.

Pour l'incidence sonore, des contrôles de véhicules de clients sont effectués, avec un sonomètre mis à disposition sur place. Les véhicules doivent émettre moins de 100 dB(A) à 1 m du pot d'échappement à 45°. Si le kart d'un client ne le respect pas, il aura pour obligation de mettre de la laine de roche dans le pot d'échappement afin de diminuer le niveau sonore émis en vue de respecter la norme.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- < 5 000 € de 20 000 € à 100 000 €
 de 5 000 à 20 000 € > à 100 000 €

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
 Pistes de chantier, circulation
 Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
 Poussières, vibrations
 Pollutions possibles
 Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
 Bruits
 Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre, ski alpin...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

Circuit de karting, accueil du public, salle de stockage de matériel, atelier d'entretien et de réparation des engins, zones de stationnement, restaurant

.....

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

[Vue aérienne d'ensemble \(le 15/02/2022\)](#)



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires (Code Corine Biotope)
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :	*	87 Terrains en friche et terrains vagues : Champs abandonnés ou au repos (jachères), bords de route et autre espaces interstitiels sur des sols perturbés. Ils sont colonisés par de nombreuses plantes pionnières introduites ou nitrophiles. Ils fournissent parfois des habitats qui peuvent être utilisés par des animaux d'espaces ouverts.
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :	*	43 Forêts mixtes : Forêts et bois mixtes d'essences caducifoliés et de résineux en mélange. (quercus pubescens, juniperus oxycedrus, cistus albidus, asparagus acutifolius, pinus halepensis...)
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu	Milieu / Zones dégradées	*	86.3 Zone industriel en activité, piste bétonnée



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

87 Terrains en friche et terrains vagues :



43 Forêts mixtes :



86.3 Zone industriel en activité, piste bétonnée



4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

L'espace concerné ne comporte aucun habitat d'intérêt patrimonial ou aucun habitat d'espèces inscrites en Annexe I de la Directive Oiseau.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

L'exploitation de cet espace ne détruira pas, ni perturbera des espèces au regard de l'anthropisation des milieux.

La construction du bâtiment d'accueil et d'atelier de mécanique se situant en lieu et place des constructions légères existantes, il n'y aura pas d'incidences lors de cet aménagement.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Etant donné l'activité existante, il n'y aura pas de perturbation supplémentaire après les aménagements.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Le Bar sur Loup

Signature :

Le (date) : 18/02/2022

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- Information cartographique **CARMEN** :

Sur le site internet de la DREAL :
[http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W
&map=environnement.map](http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :
www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

- Dans le **Formulaire Standard de Données du site** :

Sur le site internet de l'INPN :
<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- **Après de l'animateur du site** :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

- **Après de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné** :

Voir la liste des DDT dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** »

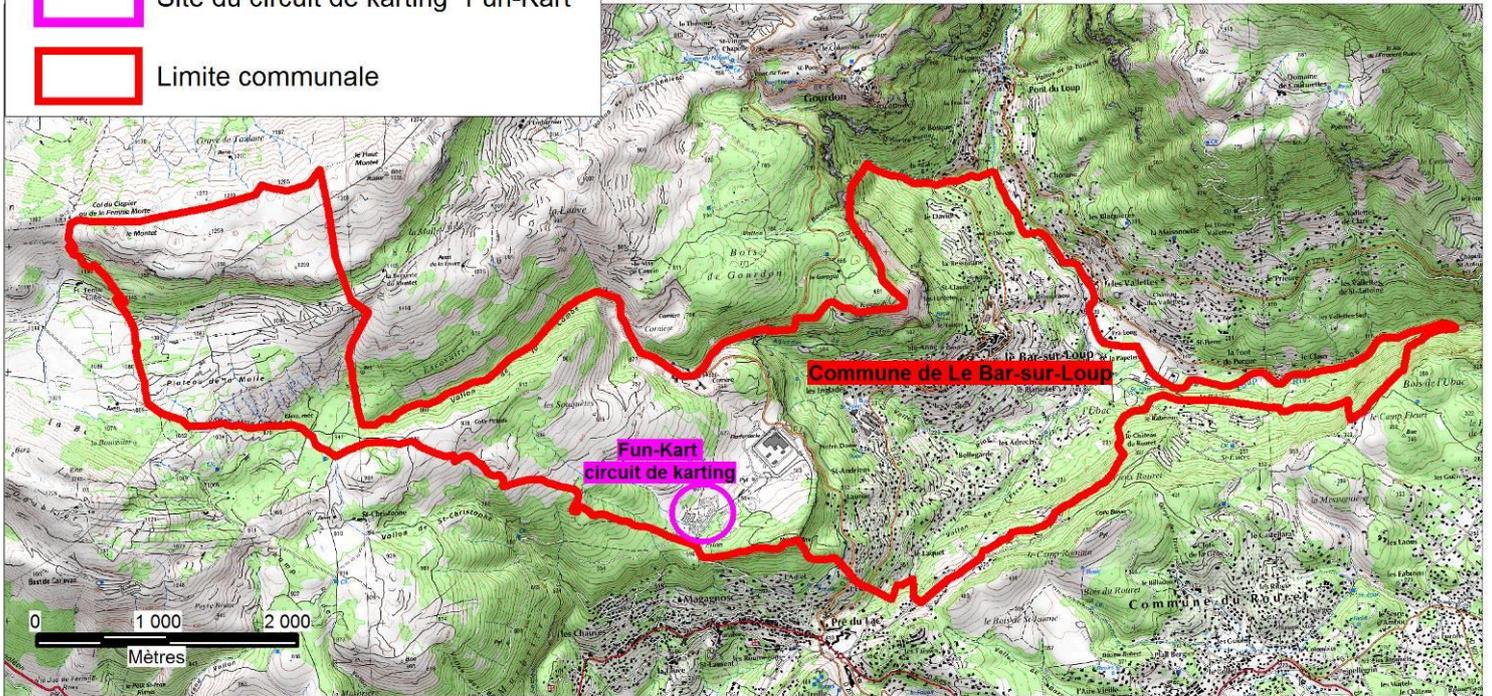


CARTES N°1 : LOCALISATION DE LA COMMUNE DE LE BAR-SUR-LOUP SUR LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Légende

-  Site du circuit de karting "Fun-Kart"
-  Limite communale



CARTES N°2 : LOCALISATION DU SITE DU CIRCUIT DE KARTING « FUN-KART » SUR LA COMMUNE DE LE BAR-SUR-LOUP

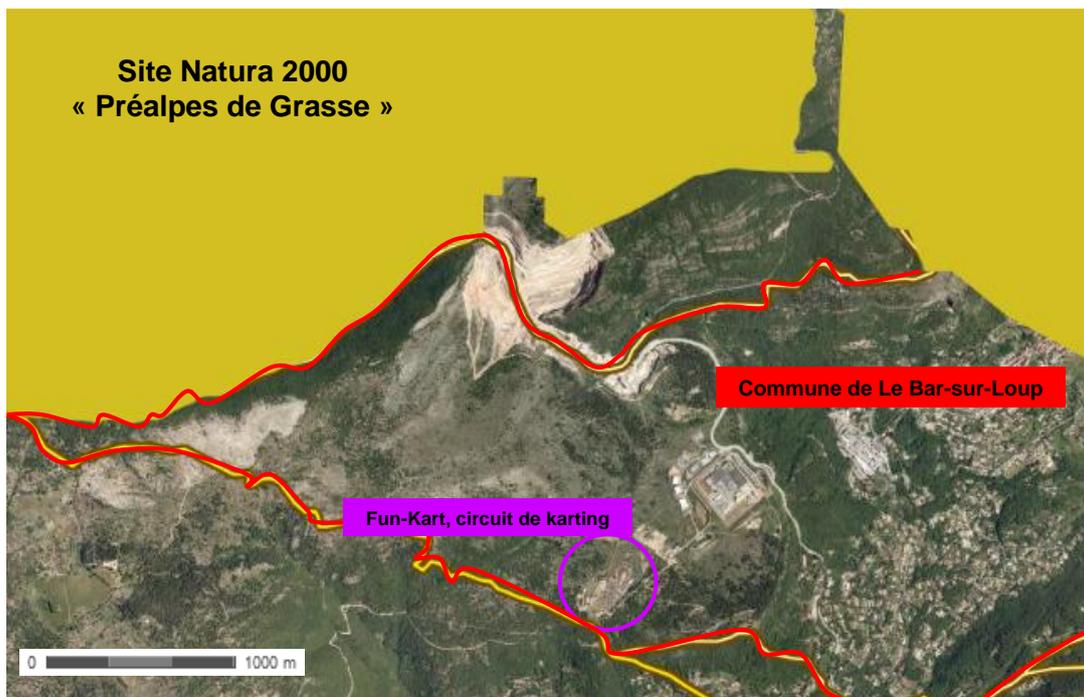
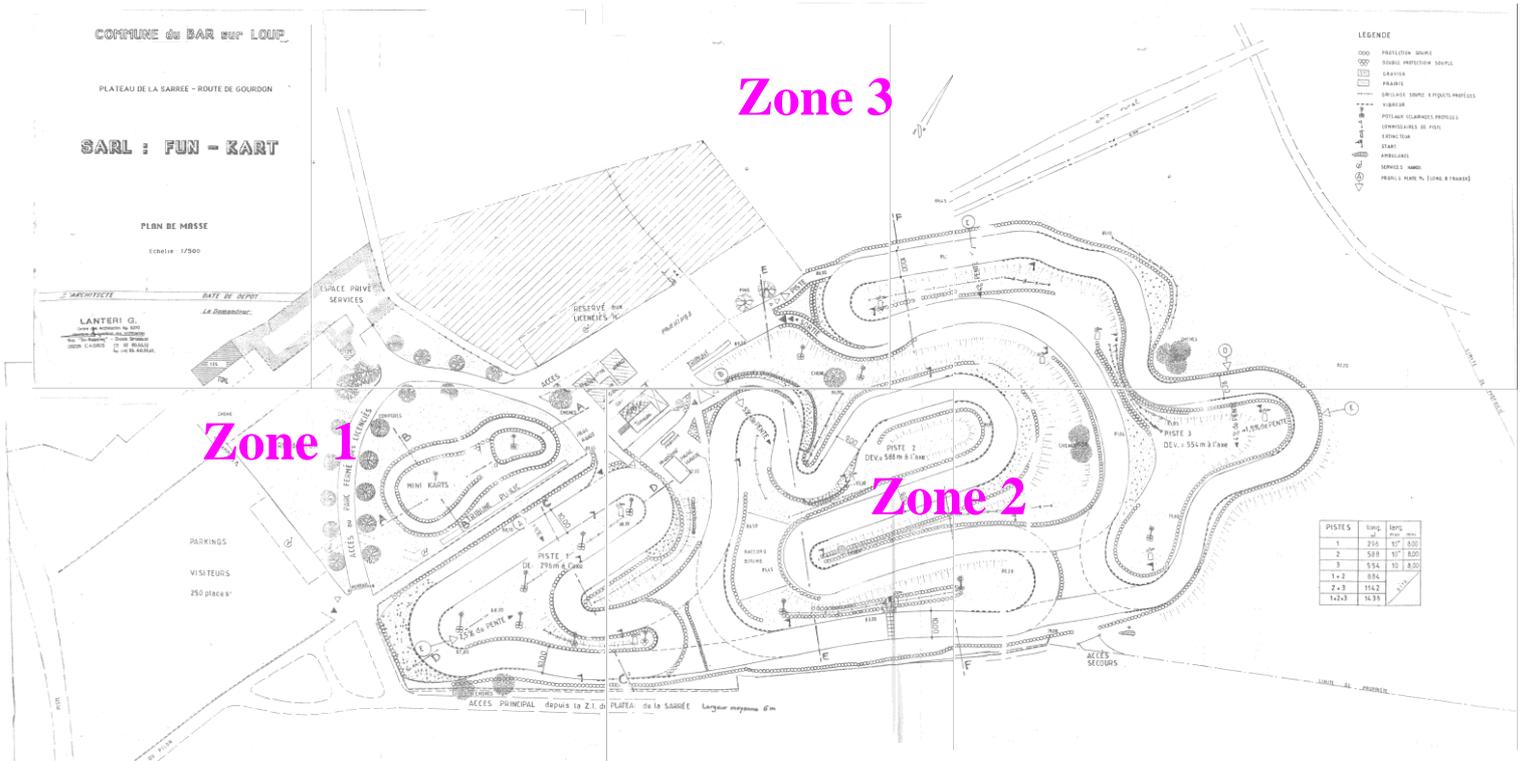


PHOTO AERIEENNE N°1 : LOCALISATION DU SITE DE « FUN-KART » SUR LA COMMUNE DE LE BAR-SUR-LOUP PAR RAPPORT AU SITE NATURA 2000 « PREALPES DE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



**PHOTO AERIEENNE N°2 : SITE DU
CIRCUIT DE KARTING « FUN-KART »**



Plan du site de « Fun-Kart »

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



Photos du site (prises au nord du site, en direction du sud)



Photos zone 1 : entrée du site et snack du karting (zone ouest du site, Cf. plan du site)

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Photos prises sur le site en direction du sud

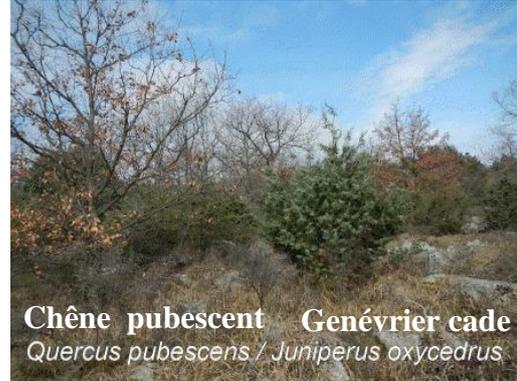


Photos prises du chemin d'accès au site en direction du nord

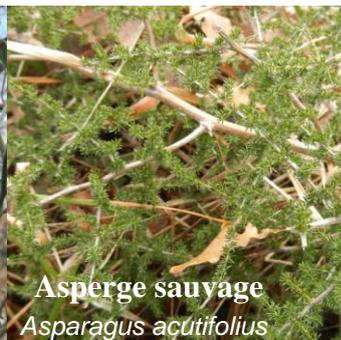
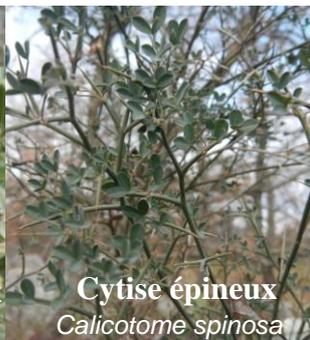


[Photos zone 2 : circuit de karting \(Cf. plan du site\)](#)

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



Photos zone 3 : zone nord du site (zone derrière le circuit, Cf. plan du site)



Photos de quelques espèces végétales retrouvées en zone 3